



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

LA POLITIQUE DE L'ARBRE

(MARS 2025)



« LE MEILLEUR MOMENT
POUR PLANTER UN ARBRE
ÉTAIT IL Y A 20 ANS.
LE DEUXIÈME MEILLEUR MOMENT
EST MAINTENANT. »

— *proverbe chinois*





© Raymonde Gill

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse	3
Mot du président du comité	4
Raison d'être de la politique	5
Mise en contexte	5
Bienfaits des arbres	6
Portrait de la situation	8
Forces, Faiblesses et opportunités sur le territoire	11
Plan d'action	12
Références	17

MOT DE LA MAIRESSE



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est avec une très grande fierté que je me joins au conseil municipal pour vous présenter la première *Politique de l'arbre* et son plan d'action 2025-2027. Incluse dans la planification stratégique de développement durable adoptée en 2023, ce projet s'inscrit dans l'ensemble des documents et démarches de planification des dernières années et répond aux engagements que nous avons pris de réaliser la transition écologique en rendant notre municipalité plus verte et durable.

En abordant la réglementation, les programmes de soutien, la sensibilisation, la lutte aux îlots de chaleur, la protection de la biodiversité, le maintien et l'accroissement de la canopée urbaine, ainsi que la protection des milieux naturels; cette politique élabore un portrait de la situation actuelle et établit les objectifs et les actions à réaliser pour atteindre les cibles que le conseil municipal s'est données.

Cette politique vise à reconnaître les bénéfices concrets qu'apportent les arbres à notre communauté tant pour leur valeur environnementale que sociale. Nous abordons souvent l'importance de protéger nos milieux naturels pour soutenir nos efforts de lutte aux changements climatiques, mais rarement nous soulignons que les arbres sont un levier essentiel à l'amélioration de la qualité de vie, en favorisant la santé et le bien-être des populations.

En se mobilisant tous pour la protection et la plantation d'arbres dans notre communauté, je suis convaincue que notre municipalité pourra poursuivre et atteindre ses objectifs de se développer en harmonie avec la nature tout en profitant de ses avantages.

Votre mairesse
Audrey Boisjoly



MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ



Chers Féliciens,
Féliciennes,

Je vous transmets, au nom du comité consultatif en environnement (CCE), les plus sincères remerciements à toutes les personnes qui se sont impliquées dans les diverses consultations des dernières années sur les questions touchant de près ou de loin la gestion des arbres et des milieux naturels. Vos contributions ont alimenté le travail du comité afin de mettre en place cette première mouture de politique de l'arbre.

Un inventaire arboricole a également permis de documenter avec précision le portrait actuel de l'arbre dans la Municipalité. Cet outil permettra de lutter de façon très concrète contre les changements climatiques en profitant des nombreux bienfaits des arbres en milieu urbain.

Je tiens également à remercier les membres du comité qui ont contribué de façon significative à la création de cette politique. Les membres actuels : Clément Cortial, Francis Jodoin, Pierre-Antoine Laporte, ainsi que la conseillère municipale Ingrid Haegeman; ainsi que les anciens membres : Benoit Fontaine et Claire Ladouceur. Je tiens également à remercier l'équipe du service d'urbanisme, ainsi que le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour le soutien technique et financier.

Découvrez sans attendre la nouvelle réglementation, les programmes de soutien, ainsi que les pistes d'action proposées dans ce document novateur et inspirant.

***La patience est un arbre dont la racine est amère, et dont les fruits sont très doux.
– proverbe perse***

Soyons patients et soyons méthodiques, l'Arbre nous le rendra bien.

Daniel Ricard

Président du CCE et conseiller municipal
du district 2



RAISON D'ÊTRE DE LA POLITIQUE MISE EN CONTEXTE

Comme la majorité des municipalités du Québec, Saint-Félix-de-Valois poursuit son développement et son noyau urbain tend à s'étaler et se densifier. Ces dernières années, cela s'est traduit, dans le périmètre urbain, par un recul de la canopée. Des nouveaux quartiers ont été développés sans que l'arbre n'y retrouve une place de choix et cela a entraîné de nombreuses inquiétudes, entre autres quant à la protection des milieux naturels. C'est dans le but de renverser cette tendance que la municipalité se dote de sa toute première Politique de l'arbre, un outil qui s'inscrit directement dans les objectifs de sa Planification stratégique de développement durable 2023-2027.

Considérer l'arbre comme une infrastructure urbaine et le placer au centre de nos décisions nous permettra d'ailleurs de lutter contre la double crise de perte de biodiversité et de dérèglement climatique à laquelle nous faisons face.

Une série d'orientations et d'actions nous permettra de mieux planifier le développement urbain et périurbain, d'augmenter à terme la canopée et de se doter d'une communauté plus résiliente où tout un chacun aura son rôle important à jouer.

BIENFAITS DES ARBRES

Les bienfaits des arbres formant la canopée sont nombreux et peuvent se diviser en quatre grandes catégories : environnementaux, sociaux, économiques et esthétiques.

BIENFAITS ENVIRONNEMENTAUX :

- ☛ Capturer le carbone et réguler la température, permettant de jouer un rôle central dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.
- ☛ Offrir des habitats pour plusieurs espèces animales et végétales, contribuant à la biodiversité et à la résilience des écosystèmes.
- ☛ Réduire la pollution en jouant un rôle de filtre naturel pour plusieurs polluants présents tant dans l'air, l'eau, que le sol.
- ☛ Réduire l'intensité des inondations puisque les arbres et leur système racinaire captent une partie des eaux de pluie et de ruissellement, ralentissent leur absorption dans le sol et retiennent le sol et les talus, réduisant ainsi l'érosion et les glissements de terrain.



© Sylvie Murray



© Sylvie Murray

BIENFAITS ESTHÉTIQUES :

- ☛ Donner une identité propre aux différents quartiers de la municipalité, par le caractère patrimonial des arbres.
- ☛ Faire partie intégrante du paysage et leur donner un aspect changeant au gré des saisons.

BIENFAITS SOCIAUX :

- ✓ Favoriser les interactions humaines via les parcs et les espaces verts.
- ✓ Permettre la pratique de nombreux sports et activités en nature.
- ✓ Réduire le stress et augmenter la santé globale. Il est en effet reconnu que le contact, même indirect, avec la nature et la présence d'arbres réduit le stress et l'anxiété, en plus d'augmenter le sentiment de bien-être.
- ✓ Générer un effet positif de la réduction des polluants sur les maladies pulmonaires et cardiovasculaires.
- ✓ Réduire la vitesse lorsque présents en bordure de rue, renforçant le sentiment de sécurité.
- ✓ Avoir des fonctions brise-vent, anti-éblouissement et anti-bruit, augmentant ainsi le sentiment de quiétude.



© Raymonde Gill



BIENFAITS ÉCONOMIQUES :

- ✓ Augmenter la valeur des propriétés puisque la présence d'arbres sur un terrain, principalement en façade, est considérée comme un avantage comparatif lors de l'achat d'une propriété.
- ✓ Accroître l'activité économique et l'attractivité des familles et touristique en créant des rues et des quartiers accueillants par leur verdissement et la présence d'arbres matures.
- ✓ Réduire la facture de chauffage ou de climatisation pouvant atteindre 25 % grâce à l'ombre qui garde la maison au frais l'été ou en bloquant les forts vents d'hiver.

PORTRAIT DE LA SITUATION

Située à la porte de la MRC de Matawinie dans Lanaudière, la municipalité de Saint-Félix-de-Valois couvre une superficie de 89,82 km² et est traversée par les rivières L'Assomption et Bayonne. Historiquement, elle s'est développée autour de la production avicole qui est toujours présente et dynamique. Municipalité aux multiples vocations, Saint-Félix-de-Valois est composée de terres agricoles, de boisés, d'un secteur résidentiel en forte croissance, de même qu'un parc industriel.

La zone agricole de Saint-Félix-de-Valois est la plus vaste de la MRC. En effet, environ 69,4 % de son territoire est zoné agricole et dédié en grande proportion à l'élevage de volaille. En 2010, elle comptait près de 90 entreprises agricoles de tout genre incluant près de la moitié des fermes matawiniennes. Il est à noter que la forêt est une composante importante de la zone agricole.

Superficie totale du territoire municipal (ha)	Superficie zone agricole (ha)	Superficie exploitée en zone agricole (ha)	Superficie exploitée hors zone agricole (ha)	Taux d'occupation (%)
8 892	6 197	4 014	74	64,8

Dans sa Cartographie des pertes et des gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière, la firme Géomont estime à 6,5 % les pertes nettes de milieux naturels survenues entre 2008 et 2018 dans la MRC de Matawinie. À Saint-Félix-de-Valois, où la majorité de ces pertes ont été observées, cela représente 90 hectares, soit l'équivalent de plus de 220 terrains de football.

Plusieurs milieux de la municipalité ont d'ailleurs un indice de canopée à 0 %. Cela signifie qu'il n'y a pas d'arbre ou de grand feuillage pour créer des zones d'ombres. Les milieux répertoriés avec un faible pourcentage de canopée sont le Faubourg St-Félix, Les Vallons, les secteurs industriels, de même que les rues Henri-L.-Chevrette et Reine-Lafortune. Ces secteurs représentent d'importants îlots de chaleur et devront être priorités pour la plantation d'arbres.

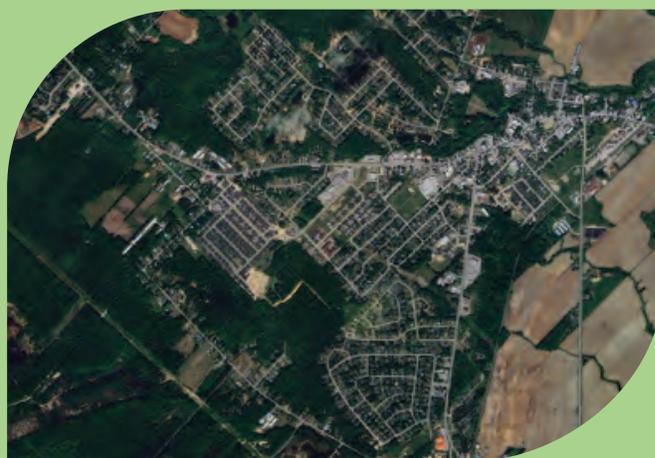
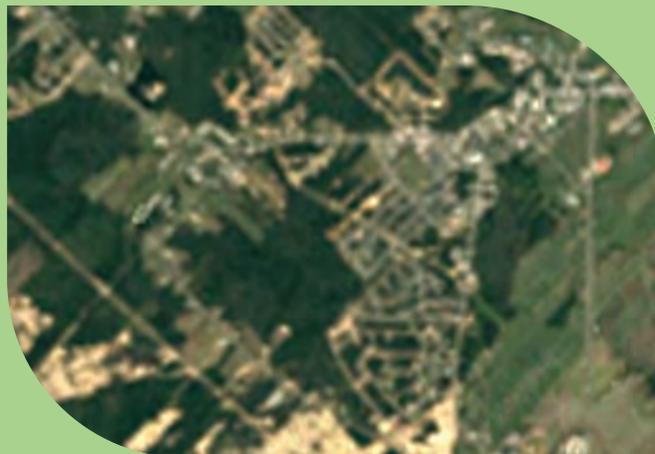


© Raymonde Gill

En ce qui a trait aux milieux naturels, la municipalité a mandaté la firme Sylva Croissance inc. pour effectuer un inventaire forestier des lots municipaux en 2023. Cet inventaire se limite aux lots boisés détenus par la municipalité à l'intérieur du périmètre urbain. Selon ce rapport, les boisés étudiés semblent en bon état, pour la majorité. Certains présentent peu de diversité tel que le parc Pierre-Dalcourt qui regroupe majoritairement des frênes et des tilleuls. Dans les autres boisés, nous retrouvons une majorité d'érables rouges, de pins blancs et de sapins.

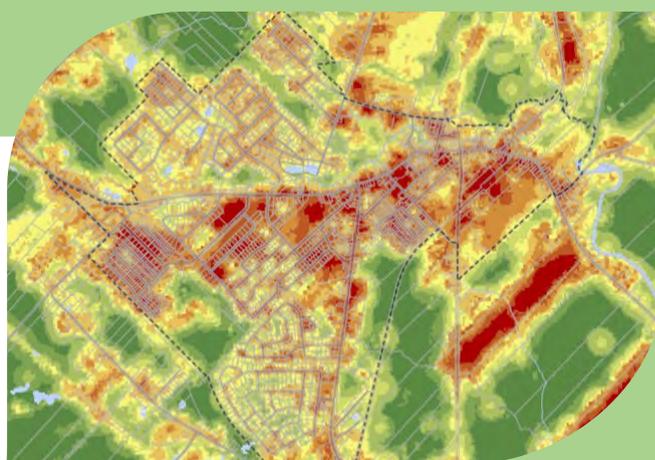
Ces dernières années, l'agrile du frêne a causé des ravages chez les peuplements de frênes. La firme Sylva Croissance inc. a donc porté une attention particulière à cet enjeu. Le rapport estime qu'il y a environ 324 frênes répartis dans trois boisés du territoire : le boisé derrière l'Église et les deux boisés du parc industriel. Considérant la faible superficie qu'ils représentent et leur faible proportion dans le territoire forestier, la firme conclut que les frênes ne posent pas d'enjeu sérieux à la vitalité arboricole de la municipalité.

Périmètre urbain de Saint-Félix-de-Valois en 1990



Périmètre urbain de Saint-Félix-de-Valois en 2024

-  Limite municipale
-  Périmètre urbain
-  Limite de lot
-  1 - Très frais
-  2
-  3 - Frais
-  4
-  5 - Moyen
-  6
-  7
-  8 - Chaud
-  9 - Très chaud



Îlots de chaleur

ESSENCES RÉPERTORIÉES SUR LE TERRITOIRE

Érable rouge
Érable à épis
Érable à sucre
Érable à Giguère
Peuplier à grandes-Dents
Peuplier faux-tremble
Épinette rouge
Épinette blanche de Norvège
Épinette de Norvège
Frêne de Pennsylvanie
Frêne noir
Pruche du Canada
Orme d'Amérique
Sapin baumier
Bouleau jaune
Bouleau à papier
Bouleau gris
Chêne rouge

Hêtre à grandes feuilles
Noisetier à long bec
Pin blanc
Pin Sylvestre
Cornouiller
Cerisier de Pennsylvanie
Tilleul d'Amérique
Ostryer de Virginie
Sureau
Thuya occidental



FORCES, FAIBLESSES ET OPPORTUNITÉS SUR LE TERRITOIRE

FORCES

- ☛ Engagement de la Municipalité pour mettre en place des mesures pour maintenir et augmenter la canopée dans le périmètre urbain
- ☛ Présence d'une réglementation concernant la coupe et l'entretien des arbres pour le domaine public et pour les terrains privés
- ☛ Plusieurs plantations ont été réalisées dans les dernières années en collaboration avec la communauté.
- ☛ Inventaire numérique du parc arboricole sur les terrains municipaux.

OPPORTUNITÉS

- ☛ Espace disponible sur les terrains résidentiels, commerciaux et industriels pour la plantation d'arbres matures.
- ☛ Mettre en place un système de subvention pour la plantation d'arbres en façade des terrains privés
- ☛ Bonification de la réglementation pour l'obligation de conserver un pourcentage de verdissement des terrains à développer.
- ☛ Mettre en place des campagnes de sensibilisation pour exposer les bienfaits de l'arbre et expliquer son rôle primordial pour la municipalité.



©Jean-Mario Lajoie



FAIBLESSES

- ☛ Grands espaces minéralisés sans arbres dans le secteur commercial, industriel et dans deux principaux secteurs de développement soit le Faubourg et Les Vallons.
- ☛ Plusieurs propriétés n'ont pas d'arbres en façade de leur maison dans le secteur résidentiel.
- ☛ Présence de plusieurs frênes morts dans certains parcs municipaux qui devront être remplacés.
- ☛ Certains parcs n'ont pas une grande diversité d'essences ce qui les rend plus vulnérables aux maladies.



PLAN D'ACTION

Orientations	Objectifs	Actions	Échéancier*
Connaître, gérer et surveiller le parc arboricole du périmètre urbain 	Élaborer un portrait arboricole	Inventorier les arbres sur rue de même que les arbres sur les terrains privés	Court terme
		Documenter les interventions arboricoles effectuées (élagage, abattage, plantation, etc.)	En continu
		Mettre à jour le portrait	En continu
		Identifier les arbres remarquables et leur dédier une fiche d'interprétation	Moyen terme
	Faire un bilan de santé des arbres	Évaluer la vulnérabilité de la forêt aux impacts des espèces exotiques envahissantes aux ravageurs existants et potentiels ainsi qu'aux changements climatiques	Court terme et en continu
	Identifier des sites potentiels de plantation	Identifier les principaux îlots de chaleur	Court terme
		Évaluer l'indice de canopée, par secteur et par type d'usage, et ce, aux 5 ans	Court terme et en continu
Planifier l'aménagement forestier	Intégrer dans les opérations les outils de planification, de plantation et d'entretien basés sur un guide de bonnes pratiques reconnues au Québec	En continu	

*Court terme : 1 à 2 ans | Moyen terme : 3-6 ans | Long terme : 7 à 10 ans | En continu

Orientations	Objectifs	Actions	Échéancier*
<p data-bbox="170 336 381 493">Conserver, entretenir et accroître la canopée</p> 	<p data-bbox="487 336 738 525">Bonifier la réglementation visant la protection des arbres</p>	<p data-bbox="795 336 1209 525">Intégrer des critères de préservation spécifiques aux arbres matures dans la réglementation, et ce, tant en périmètre urbain que périurbain</p>	<p data-bbox="1242 336 1404 378">Court terme</p>
		<p data-bbox="795 556 1209 745">Assurer le suivi annuel des arbres plantés et remplacés dans le cadre de la réglementation visant la protection des arbres</p>	<p data-bbox="1242 556 1388 598">En continu</p>
		<p data-bbox="795 777 1209 1039">Exiger, pour tout nouveau quartier ou toute ouverture de rue en secteur boisé, la production d'un rapport d'ingénieur forestier dans le but de déterminer et de protéger les peuplements forestiers</p>	<p data-bbox="1242 777 1404 819">Court terme</p>
		<p data-bbox="795 1071 1209 1228">Évaluer et mettre en place des mécanismes de conservation des boisés d'intérêt existants et à haute valeur écologique</p>	<p data-bbox="1242 1071 1404 1113">Court terme</p>
		<p data-bbox="795 1260 1209 1522">Bonifier la réglementation pour assurer un seuil minimal de canopée à l'intérieur des projets commerciaux, publics et institutionnels, particulièrement dans les espaces de stationnement</p>	<p data-bbox="1242 1260 1404 1302">Court terme</p>
		<p data-bbox="795 1554 1209 1669">Bonifier la réglementation sur les PPCMOI et les projets intégrés</p>	<p data-bbox="1242 1554 1404 1596">Court terme</p>
		<p data-bbox="795 1701 1209 1816">Intégrer dans la réglementation des dispositions visant à protéger les arbres remarquables</p>	<p data-bbox="1242 1701 1404 1743">Court terme</p>

Orientations	Objectifs	Actions	Échéancier*
Conserver, entretenir et accroître la canopée 	Accroître la diversité des arbres plantés	Diffuser un guide de sélection des essences d'arbres recommandées sur le domaine privé et public	Moyen terme
		Distribuer des arbres d'essences variées lors de la Journée de l'arbre de la Municipalité	En continu
	Augmenter l'indice de canopée	Se doter d'une cible annuelle de plantation d'arbres	En continu
		Mettre en place un programme incitatif à la plantation d'arbres (zones résidentielles, commerciales et industrielles)	Moyen terme
		Favoriser la plantation d'arbres, dont des essences à grand déploiement, sur le domaine public	Court terme
		Miser sur les emprises municipales comme potentiel de plantation en milieu résidentiel	En continu
	Favoriser la plantation d'arbres dans la zone agricole	Encourager et soutenir l'implantation et le maintien de haies brise-vent	En continu
		Encourager et soutenir la plantation d'arbres dans les coulées agricoles et les bandes riveraines	En continu

Orientations

Conserver, entretenir et accroître la canopée

Objectifs

Améliorer et encadrer l'entretien, le suivi et la protection des arbres publics

Actions

Acquérir l'expertise interne nécessaire à la mise en œuvre de la politique (embauche, formation, etc.)

Intégrer dans les opérations les outils de planification, de plantation et d'entretien basés sur un guide de bonnes pratiques reconnues au Québec

Favoriser la recherche et la réalisation de projets pilotes sur la forêt durable

Échéancier*

Moyen terme

En continu

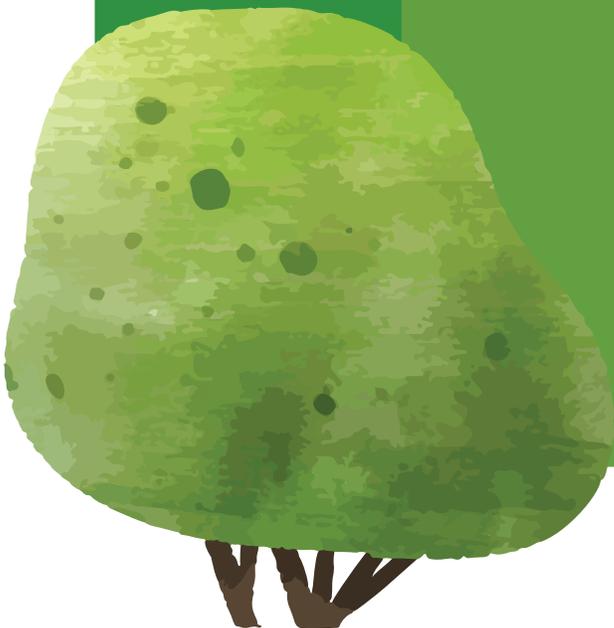
En continu

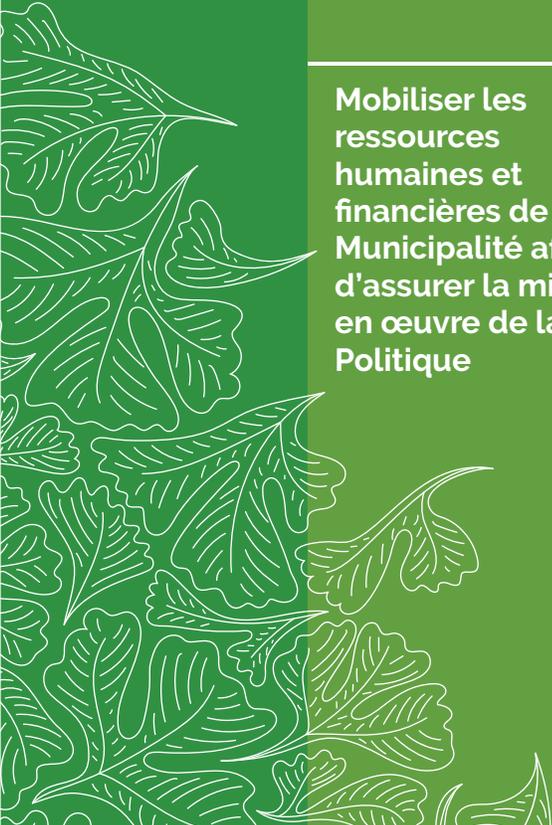
Sensibiliser et éduquer les citoyens, les organisations et les parties prenantes afin d'accroître la protection et la mise en valeur de l'arbre sur notre territoire

Se doter d'un plan de communication permettant de :

- Diffuser la Politique de l'arbre et les principaux règlements municipaux concernant la gestion arboricole
- Rendre disponible des outils sur les bonnes pratiques arboricoles auprès des citoyens et des acteurs locaux
- Diffuser des informations afin d'enrichir la compréhension des bienfaits des arbres
- Informer tout nouveau promoteur de la réglementation en place et de la vision de la Municipalité
- Mettre en valeur la forêt urbaine, les parcs et les milieux naturels

Court terme, moyen terme, long terme



Orientations	Objectifs	Actions	Échéancier *
Sensibiliser, éduquer et favoriser la participation active	Sensibiliser et éduquer les citoyens, les organisations et les parties prenantes afin d'accroître la protection et la mise en valeur de l'arbre sur notre territoire	Promouvoir la création d'activités éducatives et ludiques dans nos espaces de loisir (art, photo, histoire) auprès des institutions éducatives (garderies, organismes) autour du thème de l'arbre	Moyen terme
		Sensibiliser la population à la prolifération des espèces exotiques envahissantes et de leurs impacts sur le parc arboricole	Moyen terme
		Sensibiliser la communauté aux risques de feux de forêt et aux comportements exemplaires à adopter, particulièrement lorsque l'indice de danger d'incendie est élevé	En continu
	Mobiliser les ressources humaines et financières de la Municipalité afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique	Prévoir les sommes nécessaires à la mise en œuvre de la Politique	Court terme
			

RÉFÉRENCES

Sylva Croissance inc., 2023. Résultats d'inventaire forestier, Inventaire de lots municipaux de la Municipalité Saint-Félix-de-Valois.

GéoMont, 2022. Cartographie des pertes et des gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière, Secteur des basses-terres du Saint-Laurent entre 2008 et 2018 – Rapport final.

Lake Simcoe Region conservation authority :
<https://lsrca.on.ca/index.php/home/top-5-benefits-of-trees/>.

Politique de l'arbre de la ville de Boucherville (2021) :
https://www.boucherville.ca/wp-content/uploads/2021/11/Politique-de-larbre_2021.pdf

Politique de l'arbre, Ville de Laval (2016) -
<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/A-propos/politiques-municipales/politique-arbre.pdf>

Politique de l'arbre, agir pour protéger le patrimoine arboricole, Saint-Jean-sur-Richelieu (2021) :
<https://sjsr.ca/wp-content/uploads/2022/12/politique-arbre-2022.pdf>

Politique de l'arbre, Ville de Granby (2021) :
<https://granby.ca/documents/44311/177936/Politique-arbre-4-octobre-2021.pdf>



© Audrey Bélanger



« QUAND UN ARBRE TOMBE,
ON L'ENTEND ; QUAND LA FORÊT
POUSSE, PAS UN BRUIT. »

— *proverbe africain*





 **CRE**Lanaudière
Conseil régional de l'environnement

